

DEMI-JOURNÉE

Conférence publique



EFFETS DE LA LOI 21 SUR LES FACULTÉS ET LES DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET LES PERSONNES QUI ŒUVRENT ET ÉTUDIENT EN LEUR SEIN

LES FAITS SAILLANTS

25 MARS 2021 | 13H à 16H

MARYSE POTIVIN, professeure UQAM, STÉPHANIE TREMBLAY, professeure UQAM ont participé à la rédaction de ce rapport.

Dans le cadre de cette conférence publique, elles vous invitent à venir découvrir les faits saillants qui émanent de cette recherche élaborée par le groupe de travail interuniversitaire formé au sein du réseau de l'Observatoire sur la formation à la diversité et l'équité (OFDC).

Ce sondage visait à déterminer les effets de la Loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État) sur les facultés et les départements d'éducation des universités québécoises et sur les acteurs.trices universitaires qui œuvrent ou étudient en leur sein. Les données présentées dans le rapport font état de situations problématiques depuis l'adoption de la Loi 21, soit : (i) des traitements négatifs ou discriminatoires subis par les stagiaires des programmes de 1er cycle en enseignement, traitements qui seraient plus fréquents, banalisés, décomplexés, voire légitimés (alors que la loi ne s'applique pas aux stagiaires) ; (ii) des effets polarisants, des échanges plus conflictuels en classe ou des propos qui auraient heurté des personnes en lien avec la Loi 21, voire des conflits ouverts dans certains cas, et (iii) des effets négatifs (psychologiques, sur la réussite et l'intégration professionnelle) associés à la Loi 21, qui affectent les relations entre les différents acteurs du milieu universitaire et des milieux scolaires. Les effets négatifs constatés depuis la mise en oeuvre de la Loi 21 affectent autant les relations entre les pairs, qu'avec le personnel universitaire et celui des milieux de stage.

Pour vous inscrire :

<http://bit.ly/25mars-loi21>

En collaboration avec



Pour consulter le rapport abrégé

En français: <https://bit.ly/3qs7YTJ>

En anglais: <https://bit.ly/2Zm3IZY>